Montreux, le 16.04.2011

Commune de Montreux

R A P P O R T
Au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Yann Krebs « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école, squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse »

Président rapporteur :	M.	ALLENBACH Christian
Membres :	Mme.	BAUMANN Julianne
	MM.	AUBORT Patrick
		BAYS Jean-Richard
		DI SESSA Mario
		GOLAZ Denis
		KREBS Yann
		MELLY Alain
		PRIVET Christophe

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie au complet le 28.03.2011 à la rue de la Gare 30 à Montreux en présence de Messieurs Pierre Rochat, municipal, et Jean-Lou Barraud, chef du service de l'urbanisme, que nous remercions pour les compléments d'information et les réponses qu'ils ont apportés à nos questions.

Après avoir rappelé le contexte dans lequel son postulat a été déposé, le postulant fait part de sa surprise en découvrant dans un Guide des places de jeux et de pique-nique en Romandie la pauvreté et la mauvaise notation de celles de Montreux. Il relève d'autre part la menace que fait peser la volonté de densification de l'habitat urbain sur les espaces verts et de détente dans la ville, citant l'état de certaines installations de jeux pour enfants, le parc Donner occupé par un parking etc. Sans attendre la mise en vigueur du PGA dont la ratification par le Canton semble prendre du retard, il est proposé de faire un inventaire des espaces existants, pour les préserver, les mettre en valeur et les développer. A titre d'illustration, un plan de la commune est présenté sur lequel les possibilités de développement de ces espaces sont mis en évidence, sur des terrains communaux et privés. Il s'agirait aussi de reverdir certaines places actuellement bétonnées et de créer davantage de places de jeux pour enfants.
Un commissaire relève en effet le manque d'espaces en plein air pour les besoins de l'éducation physique dans le cadre scolaire. Un autre déplore le grignotage des espaces publics à Glion au profit de parkings. La plupart des commissaires déclarent partager les préoccupations exprimées dans le postulat, mais relèvent le caractère trop général de ses propositions, qui touchent des domaines variés et dont on discerne mal les applications concrètes.
Les représentants de la municipalité considèrent que ce postulat a le mérite de stimuler la réflexion sur ce sujet, mais ils rappellent que celui-ci est déjà traité dans le cadre du PGA, ainsi que dans plusieurs chapitres du Plan directeur de la commune, comme ceux concernant le partenariat public-privé, le problème des incivilités etc. Une anticipation du règlement du PGA

risquerait de créer des problèmes juridiques insolubles. D'autre part, il est rappelé que plusieurs postulats ou motions traitant du même sujet ont été déposés ces dernières années et sont en attente de réponse lorsque le PGA sera définitivement adopté. Concernant les lacunes du guide mentionné plus haut, elles sont dues probablement à un manque d'information ; leur auteur pourrait être contacté afin de mieux faire connaître les espaces de détente urbains à Montreux.

En conclusion, la majorité des commissaires estiment, tout en partageant les préoccupations et les buts généraux de ce postulat, que celui-ci n'apporte pas d'élément vraiment nouveau par rapport aux réflexions déjà menées sur le sujet et que son adoption ne ferait que surcharger inutilement les organes de la commune.

Par conséquent, la commission par 6 voix contre 3 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération le postulat de M. Yann Krebs « Pour valoriser nos parcs, préaux d'écoles, squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse ».

C.Allenbach